

AR Prefecture

047-214702334-20230703-046_2023-DE
Reçu le 04/07/2023



DÉLIBÉRATION N°046/2023

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 Juillet 2023

DEPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÛZERE Gilles.

Date de la convocation : 27/06/2023.

Date de la publication : 27/06/2023

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS.

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Date de la convocation : 27/06/2023.

Date de la publication : 27/06/2023

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS.

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. et Mmes BAGES-LIMOGES Carine, BELLOC Brigitte, CAPRAIS Dominique, DE MARCHI Céline, DILMAN Patrick, DUBERNET Thierry, FABRE Sylviane, JADAS Christian, LAGAÛZERE Gilles, RESSIOT Didier, SICARD Christine, BROUILLON Monique, CAMBE Thierry, COUZIGOU Laurent, VALADE Pierre, POLONI Pascal et MOHAND O AMAR Abdelbaki.

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme MACHEFE Thomas, MILANESE Antoine, ALLARD Aurélie, DALL'ANESE Lisa, RESSES Lisa.

Absents : Mme TILLOS Marie Hélène.

Procuration : M. MACHEFE Thomas à Mme BROUILLON Monique
M. MILANESE Antoine à Mme SICARD Christine
Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte
Mme DALL'ANESE Lisa à Mme BAGES-LIMOGES Carine
Mme RESSES Lisa à M. MOHAND O AMAR Abdelbaki.

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

AR Prefecture

047-214702334-20230703-046_2023-DE
Reçu le 04/07/2023

Présents : 17

Procurations : 5

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 046/2023 OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE DE VGA 2022.

Après présentation d'une vidéo retraçant les faits marquants de l'activité 2022 de la Communauté VAL DE GARONNE AGGLOMERATION et après débat,

Le **Conseil municipal** :

- **Prend acte et Approuve** le rapport d'activités de Val de Garonne Agglomération, pour l'exercice 2022.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 04/07/2023 et de l'affichage en date du 04/07/2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Sainte Bazeille, le 04/07/2023

Extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.